

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

10 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180404A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 avril 2018

COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 25

Pouvoirs : 08

DIRECTION DES RESSOURCES**n°04a****COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du budget principal présenté par le trésorier principal de Lorient
Collectivité ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 26 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget principal arrêté aux montants suivants :**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	8 362 642,35
Recettes de l'exercice	7 817 150,23
Déficit	-545 492,12

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	18 177 041,92
Recettes de l'exercice	20 271 633,84
Excédent	2 094 591,92
Soit un excédent global clôturé de	1 549 099,80

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

10 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180404A-DE

Délibération adoptée à la MAJORITE

4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



04. Florian LOAS,
Maire